

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mille quatorze et le 1^{er} septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 août 2014.

Présents : Mmes GRIMAUD Karine, BITTONI Valérie, SWETLOFF Fabienne, Mrs BELLON Michel, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, GODBILLON Gérard, LATARD Sébastien.

Absents ayant donné procuration :

M. BEDERIAN Alexandre à M. MORENO Juan,
M. BORGNA Eric à M. BEYNET Gérard,
M. BOURG Thierry à M. GODBILLON Gérard,
Mme CHARNIER Maryse à M. LATARD Sébastien,
M. CRESSARD Xavier à Mme SWETLOFF Fabienne.

Secrétaire de séance : Mme SWETLOFF Fabienne.

DEL N° 2014-82 - Objet : Demande de dérogation sur l'organisation des rythmes scolaires.

Madame Karine GRIMAUD, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires rappelle à l'Assemblée la délibération 2014-50 du 2 juin 2014 portant sur l'autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles est désormais applicable.

Elle précise qu'une erreur de quelques minutes avait été faite sur l'horaire du mercredi matin et a été notifiée à l'Inspection Académique et au service transport du Conseil Général courant août 2014.

Elle explique au Conseil qu'une nouvelle délibération doit être prise avec les bons horaires tel que suit :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h35 - 11h55	8h35 - 11h55	8h35 - 11h35	8h35 - 11h55	8h35 - 11h55
Pose méridienne	11h55-13h30	11h55-13h30		11h55-13h30	11h55-13h30
Après-midi	13h30-16h10	13h30-16h10		13h30-14h40	13h30-14h40
Périscolaire				14h40-16h10	14h40-16h10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de retenir l'organisation du temps scolaire tel que définie ci-dessus.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à l'Inspecteur de l'Académie des H-A.

Envoyé en préfecture le 03/09/2014

Reçu en préfecture le 03/09/2014

Affiché le 03/09/2014

Berger
Levrault

Le Conseil adopte par :

Nombre de voix « pour »	15
Nombre de voix « contre »	0
Nombre d'abstentions	0

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

**Le Maire,
Juan MORENO**



Affiché le :